

# Canada

Check the Pronunciation  
VÉRIFIER AU PRONONCÉ

STATEMENT BY

**BILL CROSBIE**

ASSISTANT DEPUTY MINISTER

PERMANENT MISSION OF CANADA TO THE UNITED NATIONS

REPORT OF THE INTERNATIONAL LAW COMMISSION  
ON THE WORK OF

NEW YORK, 27 OCTOBER 2014

DECLARATION DE

**BILL CROSBIE**

SOUS-MINISTRE ADJOINT

MISSION PERMANENTE DU CANADA AUPRÈS DES NATIONS UNIES

RAPPORT DE LA COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL  
SUR LE TRAVAIL DE

NEW YORK, 27 OCTOBRE 2014

Mr. President,

Canada respects the Commission's longstanding opportunity to comment on these Draft Articles and have read the comments of other States as well as the final Draft Articles adopted by the Commission with great interest.

As noted in the Commission's body of work, the Commission has drawn from a wide variety of sources, an abundance of national legislation, judgments, and non-developed doctrine" governing the expulsion of aliens. He also noted that States have rather contradictory opinions on the topic.

Canada notes that while certain principles are widely-accepted, the draft articles also contain a number of provisions that require adherence, as well as from domestic legislation and regional jurisprudence. It is important to maintain the careful balance struck in international law between promoting and protecting human rights, such as the right to seek asylum, and sovereignty over their borders. Following a careful review, Canada has concluded that the Draft Articles do not maintain this balance.

We look forward to continued cooperation with the Commission on other international law subjects.

Monsieur le Président,

Le Canada respecte le travail de la Commission sur ce sujet complexe et apprécie la contribution durable du rapporteur spécial Maurizio Martinelli. Nous avons appréciés cette occasion de commenter les projets d'articles, et avons lu les commentaires des autres membres ainsi que les projets d'articles adoptés par la Commission avec grand intérêt.

Comme le Rapporteur spécial l'a expliqué dans son rapport, il existe un important corpus de principes juridiques internationaux, une jurisprudence internationale provenant d'une vaste gamme de sources, une abondance de dispositions législatives et de jurisprudence nationales et une doctrine élaborée résolvant l'expulsion des étrangers. Il ajouta que « il apparaît que les opinions des États sont assez contrastées sur le sujet. »

Bien que ces principes, tels que le non-refoulement, soient bien élaborés et généralement acceptés, le Canada soutient que les projets d'articles comportent également des normes tirées de cette vaste gamme d'instruments internationaux et régionaux qui ne jouissent pas d'une adhésion universelle, ainsi que des pratiques nationales et des énoncés de jurisprudence régionale.

Il est important d'assurer l'équilibre du droit international entre la promotion et la protection des droits de la personne, tel que ce droit de demander asile, et la souveraineté des États quant à leurs frontières. À l'issue d'un examen attentif, le Canada a conclu que les projets d'articles ne sont pas suffisants et qu'aucune autre mesure n'est exigée.

Nous sommes impatients de poursuivre notre coopération sur d'autres enjeux importants.